



## Règlement intérieur & Conditions de vente

### ARTICLE 1 - Pratique des activités

L'adhésion permet la pratique des cours de yoga proposés par le Happy Yoga Studio toute l'année sauf pendant les vacances scolaires.

L'année de yoga dure 33 semaines.

(voir dates sur le site)

### ARTICLE 2 - Séances d'essai

Pour découvrir un cours de yoga, le Happy Yoga Studio autorise la participation à un cours d'essai qui sera facturé 18€ comme un cours à l'unité.

Afin de libérer des places au plus vite, nous demandons une réponse dans les 24H après le cours d'essai. Sans réponse, nous retirerons automatiquement votre nom.

### ARTICLE 3 - Paiement des activités

Chaque adhérent a l'obligation de payer, dès son arrivée, le règlement total de l'abonnement annuel ou la formule à la carte et ce, impérativement avant son premier cours.

Ce règlement peut s'effectuer de plusieurs manières:

-soit en 1 fois par virement (RIB sur le site), par chèque, espèces ou ANCV

(coupons ANCV = chèques vacances ou coupons sport en cours de validité, acceptés jusqu'au 15 novembre)

-soit en 3 chèques uniquement pour les forfaits annuels déposés en début d'année, datés et nommés au dos au nom de l'élève, et encaissés au début des mois d'octobre, janvier et avril.

### ARTICLE 4 - Adhésion / Remboursements

L'adhésion peut se faire en cours d'année, sous réserve des places disponibles. Dans ce cas le règlement se fera au prorata des cours restants.

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année « sauf en cas de fermeture administrative lié à une pandémie ».

Aucun autre motif ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

## ARTICLE 6 - Absences

Si un professeur est exceptionnellement absent, ce cours sera soit dispensé par un professeur remplaçant soit annulé et rattrapé pendant les vacances scolaires.

## ARTICLE 6 - Tenues / Matériel

Une tenue de yoga appropriée est conseillée (tenue près du corps et pieds nus)

Il est conseillé d'avoir son propre tapis de yoga (tapis spécifique au yoga).

Le studio met à disposition tous les accessoires (briques, sangles, bolsters).

Le studio prête un tapis aux personnes en cours d'essai.

## ARTICLE 8 - Contre-indication

Tout participant doit s'assurer auprès de son médecin que la pratique de l'activité choisie ne lui est pas contre-indiquée.

Les personnes blessées mais aptes au yoga, doivent par conséquent pratiquer sous leur propre responsabilité.

Les séances de yoga devront se conformer au protocole sanitaire élaboré par le ministère des sports.

Le Happy Yoga Studio se dégage de toutes responsabilités en cas de vol au sein du studio. Nous vous conseillons de ne rien laisser de valeur dans les vestiaires.

---

Pour tous renseignements, signaler un retard, une absence ou tout autre question concernant les cours de yoga, vous pourrez contacter le bureau par mail ou par téléphone:

happyogauray@gmail.com

06.86.00.50.41 (du lundi au vendredi de 9h à 19h.)

**(les coordonnées des professeurs ne seront pas communiquées, merci de ne pas les déranger en dehors des cours)**

Nous vous souhaitons une belle année de yoga, et vous remercions pour votre confiance.

NAMASTE

Aurélie Cireddu

et toute l'équipe du Happy Yoga Studio